

DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

Commune
de
BLAIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL
DU 25 JUIN 2015

L'an deux mille quinze, le vingt-cinq Juin, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BLAIN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BUF, Maire de BLAIN.

DATE DE CONVOCATION : 18 Juin 2015.

NOMBRE DE CONSEILLERS : EN EXERCICE : 29 – **PRESENTS** : 28 – **REPRESENTÉE** : 1

PRESENTS : M. BUF Jean-Michel, Mme GUIHOT Nathalie, M. MORMANN Cédric, Mme GUIHO Marie-France, MM. POINTEAU Jean-Luc et CAILLON Philippe, Mme LE BORGNE Véronique, MM. FLIPPOT Jacky, RICARD Jean-François et CODET Stéphane, Mmes AUBRY Sylvie et CAMELIN Christine, M. COLIN Arnaud, Mmes COOREVITS Catherine, DENIEL Brigitte, GILLET Maryline, GUILLAUME Marie-Hélène et GUINEL Marie-Jeanne, M. MORMANN Nolann, Mme PELÉ LEGOUX Laurence, MM. PLANTARD Thierry, PLUMELET Jean-Luc et PONTAC Serge, Mme POYER Audrey, M. RICARDEAU James, Mme SCHLADT Rita, M. VIGNÉ Frédéric et Mme VIGNÉ Sandra.

EXCUSÉE : Mme DUBOURG Yolande (pouvoir à M. MORMANN Cédric).

SECRETAIRES DE SEANCE : Mme GUINEL Marie-Jeanne et M. RICARDEAU James.

OBJET : *Subvention au Comité des Fêtes de BLAIN.*

N° 2015 / 06 / 01

Considérant d'une part l'intérêt que présente la Fête de la Saint-Laurent dans la politique d'animation de la Commune et d'autre part, la nécessité d'accompagner l'association du Comité des fêtes de Blain qui travaille à son organisation,

Considérant les problèmes de logistique rencontrés par l'association pour héberger les chars de la Saint-Laurent,

Considérant la négociation menée à l'initiative de la Commune entre Monsieur Germain HERVOCHON, propriétaire d'un hangar, et le Comité des Fêtes de Blain, pour héberger lesdits chars,

Considérant l'avis favorable de la Commission Culture - Tourisme - Patrimoine du 11 Juin 2014,

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide :

- d'allouer au Comité des Fêtes de Blain, sur la base d'un état de frais visé par le Maire, une subvention correspondant aux loyers (base de 200 € par mois) et aux charges acquittées par l'association à l'occasion de la location du hangar de Monsieur Germain HERVOCHON, sur la période du 1^{er} juin au 31 août 2015.*

Vote : Unanimité.

Extrait certifié conforme,
Fait et affiché en Mairie de BLAIN,
Le 29 Juin 2015,

Le Maire,

Accusé de réception en préfecture
044-214400152-20150625-CM-2015-06-01-
DE
Date de télétransmission : 30/06/2015
Date de réception préfecture : 30/06/2015

